



Plus-value pour vente bien après 23 ans !

Par **Moujick**, le **18/04/2013** à **21:52**

Mon père est décédé en 2011, ma mère en 1990. Nous sommes en indivision et vendons la maison. rnJe viens d'apprendre qu'il y aurait une plus-value à payer puisqu'il s'agissait en fait de 2 successions ??rnJe n'ai pas tout noté : estimation de la maison au décès de ma mère puis % de plus-value les 5 premières années, 2% de la 6ème à la 17ème année, après je ne sais pas et 8% de la 24 à la 30ème année. Est-ce exact et surtout, imparable ?rnMerci pour votre réponse.